

N°158/2022 PM-AO

ARRÊTÉ DU MAIRE

Le Maire de La Ville de LONGWY :

VU les articles L 2212-1 et suivants du Code des Collectivités Territoriales :

CONSIDÉRANT Qu'à l'occasion de la course cycliste « **Grand Prix de la Ville de LONGWY** » le dimanche 03 juillet 2022 organisée par l'Union Cycliste du Bassin de LONGWY, il y a lieu de prendre diverses dispositions concernant la circulation et le stationnement dans la Commune :

A R R Ê T E

ARTICLE 1 : Dimanche 03 juillet 2022 de 13 heures à 18 heures, le stationnement de tout véhicule sera interdit dans la rue Legendre.

ARTICLE 2 : Dimanche 03 juillet 2022 de 13 heures à 18 heures, la circulation de tout véhicule sera interdite :

- Rue du parc
- rue Albert Legendre,
- rue du maréchal Foch : portion comprise entre l'intersection avec la rue Albert Legendre et l'avenue Saintignon.
- avenue de Saintignon : portion comprise entre l'avenue Foch et l'intersection avec la rue Émile Thomas
- la circulation des coureurs se fera sur ½ chaussée (dans le sens Longwy/Luxembourg)
- dans le sens Luxembourg/Longwy, les véhicules arrivant de l'avenue de Saintignon seront déviés par la rue du Colonel Merlin.

ARTICLE 3 : La signalisation sera mise à disposition par les Services Techniques Municipaux.

ARTICLE 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur sur la commune de Longwy.

ARTICLE 6 : Conformément à l'article L. 102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nancy dans un délai de 2 mois à compter de la date de notification ou de publication.

ARTICLE 7 : Monsieur le Maire de la commune de Longwy, Messieurs le Commissaire de Police de Longwy et les policiers municipaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT A LONGWY, LE 20 AVRIL 2022

POUR LE MAIRE
L'ADJOINTE DELEGUEE AUX TRAVAUX



Sylvie BALON